

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 septembre 2010**

CP 10/09-31

*L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Roset.*

**RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE**

---

Lors de sa séance du 25 juin 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme globale de **233 782 €** pour l'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers.

Je vous propose d'examiner les demandes de subventions déposées par les communes et d'approuver les propositions d'aides départementales suivantes ci-dessous présentées.

**I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES COMMUNAUX**

**A. Nature des travaux subventionnables**

**1er cas** : restauration des édifices classés (grosses réparations – Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat)

**2ème cas** : Restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat.

**3ème cas** : Travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

## **B. Financement départemental :**

- 25 % du coût des travaux sous forme de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune) si la subvention de l'Etat est égale à 50 %.
- taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

Les dossiers déposés au titre des travaux de strict entretien et de restauration des monuments historiques classés appartenant aux communes du département figurent en annexe I pour un montant d'aides de **36 516 €**

## **C- OPERATIONS PARTICULIERES :**

### **1 - Commune de NÈGREPELISSE: réhabilitation du château de Nègrepelisse -accueil du centre d'art et de design « la Cuisine »**

La commune de Nègrepelisse a entrepris une importante restauration des vestiges du château médiéval, monument historique inscrit, durant les années 1998-2001.

Elle souhaite achever cette restauration par l'aménagement des anciennes caves, à l'intérieur du château en réhabilitant les trois tours rondes et les vestiges d'un donjon carré. La mise en valeur de cet ensemble permettra une utilisation spécifique du monument en accueillant le centre culturel « La Cuisine ».

Conformément, d'une part, à l'engagement de notre collectivité dans le cadre du 3ème programme d'actions du contrat de Pays Midi-Quercy, approuvé par notre commission permanente du 19 juin 2006, et d'autre part à notre politique de restauration du patrimoine protégé, l'assemblée départementale a accordé le 23 juin 2008, une aide de 543 485 €, versée en annuités, pour une tranche de travaux estimée à 2 173 940 € H.T.

Dans sa délibération du 3 mars 2010, la commune de Nègrepelisse sollicite une aide complémentaire de ses partenaires financiers pour une seconde tranche de travaux estimée à 1 543 928 €. Ce projet est inscrit dans la convention territoriale du Pays Midi Quercy 2010, 4 ème programmation ( année 2 phase 1), validée en commission permanente du 30 août 2010.

Je vous propose d'accorder une aide forfaitaire de **358 963 €** représentant 23,25 % du coût de cette seconde phase, versée en annuités.

## **2 -Commune de VAREN : réhabilitation de l'ancien doyenné-aménagement de la mairie**

Par délibération du 3 mars 2010, la commune de Varen a décidé de réhabiliter le bâtiment prieural classé monument historique pour y aménager des espaces pour la mairie située dans le doyenné du XVème siècle, en prenant en compte la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce projet est inscrit dans la convention territoriale du Pays Midi Quercy 2010, 4ème programmation (année 2 phase 1), validée en commission permanente du 30 août 2010.

Le coût de l'opération est estimé à 443 000 € H.T et je vous propose d'accorder une aide forfaitaire de **150 000 €** qui sera versée en annuités à la commune de Varen.

## **II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

### **A. Nature des travaux subventionnables**

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

### **B. Financement départemental :**

Taux de subvention : 25 % du coût HT des travaux

- majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants
- majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants.

La liste des dossiers déposés au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire appartenant aux communes du département figure en annexe II pour un montant d'aides de **21 255 €**

## **III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX CLASSES ET INSCRITS**

Pour les objets mobiliers protégés, l'existence d'une convention entre l'Etat et la Région assure aux porteurs de projets un financement de 60 % des travaux jusqu'en 2011.

### **A. Nature des travaux subventionnables**

Restauration des objets mobiliers classés et inscrits appartenant aux communes sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat.

## **B. Financement départemental**

Taux de subvention : 25 % du coût HT des travaux

Pour l'année 2010, la liste des dossiers déposés au titre de la restauration des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en annexes II et III pour un montant global d'aides de **23 597 €**

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

La situation budgétaire à l'article 2041455, sous fonction 312 du Budget Départemental s'établirait ainsi :

–Autorisation de programme 2010-----	233 782 €
–Engagement à la présente commission -----	81 368 €
–Reliquat-----	152 414 €

L'ensemble des aides départementales est versé sous forme de subventions directes aux communes.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur les dossiers présentés.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 25 juin 2010 approuvant une autorisation de programme globale de 233 782 € pour l'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les aides départementales suivantes :
- 358 963 € à la commune de Nègrepelisse, versés en annuités, pour la restauration du château médiéval – accueil du centre d'art et de design « la cuisine » - *projet inscrit dans la convention territoriale du Pays Midi-Quercy 2010, 4<sup>ème</sup> programmation (année 2 phase 1)*
- 150 000 € à la commune de Varen, versés en annuités pour la réhabilitation de l'ancien doyenné + aménagement de la mairie – *projet inscrit dans la convention territoriale du Pays Midi-Quercy 2010, 4<sup>ème</sup> programmation (année 2 phase 1)*
- 81 368 € concernant les propositions d'aides aux communes (annexes I à III) ainsi ventilés :
  - immeubles classés et orgues communaux ..... 36 516 €
  - immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ..... 21 555 €
  - Objets, mobiliers communaux classés et inscrits ..... 23 597 €
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041455, sous-fonction 312 du budget départemental ;
- Précise que l'ensemble des aides départementales sera versé sous forme de subventions directes aux communes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## Annexe I

**MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET  
TRAVAUX DE RESTAURATION**

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
<b>3-MONTPEZAT DE QUERCY</b> Collégiale Saint Martin	Aménagement des vitrines et éclairage des tapisseries	117 000 €	58 500 €	29 250 €	29 250 €
<b>4-MONTPEZAT DE QUERCY</b> Collégiale Saint Martin	Restauration du beffroi et de la couverture des 3 ème et 4 ème chapelles	18 522 €	9 261 €	4 630 €	4 630 €
<b>5-SAINT SARDOS</b>	Restauration du clocher de l'église	10 547	5 273 €	2 638 €	2 636 €
<b>TOTAL</b>					<b>36 516 €</b>

**MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS :  
TRAVAUX DE RESTAURATION**

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
<b>6-NEGREPELISSE</b> Château	Mise en sécurité de la courtine nord	77 813 €	12 500 €	45 860 €	19 453 €
<b>7-SAINT NICOLAS DE LA GRAVE</b> Maison de Lamothe Cadillac	Restauration de la toiture et restauration intérieure	7 210 €	1 442 €	3 966 €	1 802 €
<b>TOTAL</b>					<b>21 255 €</b>

Le Président,

## Annexe II

## OBJETS MOBILIERS CLASSES

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/ REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
<b>8-AUVILLAR</b> Église St Pierre	Restauration du maître rétable 2ème tranche	28 450 €	17 070 € (60%)	4 268 €	7 112 €
<b>9-MONTAUBAN</b> Église Saint Jacques	- Tableau «annonciation» (report programmation 2009 non réalisée)	14 750 €	8 850 € (60% )	2 213 €	3 687 €
<b>10-PARISOT</b> Eglise	Sécurisation du Trésor et restauration de la peinture murale chapelle Sud Est	11 950 €	7 170 € ( 60% )	1 793 €	2 987 €
<b>TOTAL</b>					<b>13 786 €</b>

Le Président,

**OBJETS MOBILIERS INSCRITS**

<b>COMMUNE</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>COUT</b>	<b>PART ETAT- REGION</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>DEPARTEMENT</b>
<b>11-BESSENS</b> Chapelle de Lapeyrière	Restauration d'une statue Saint Ferréol en terre cuite- XVème siècle	8 000 €	4 800 € (60%)	1 200 €	2 000 €
<b>12-LAFRANCAISE</b> Chapelle de Lapeyrouse	Restauration de deux statues en bois XVIIème siècle	5 244 €	3 146 € (60 %)	787 €	1 311 €
<b>13-MOISSAC</b> Eglise Ste Catherine	Restauration d'une toile ex voto (report programmation 2008 non réalisée)	4 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
<b>14-SAINT AIGNAN</b> Église	Restauration du tableau « Nativité » 2ème tranche	7 500 €	4 500 € (60 %)	866 €	1 875 €
<b>15-SAINT CLAIR</b> Église	Restauration du tableau « Saint Eutrope »	5 355 €	3 214 € (60 %)	803 €	1 338 €
<b>16-VALENCE D'AGEN</b> Eglise	Restauration du tableau « Vierge apparaissant à Saint Antoine »	9 150 €	5 490 € (60 %)	1 373 €	2 287 €
<b>TOTAL</b>					<b>9 811 €</b>

Le Président,